

Programme de la Formation

## Management en agence d'architecture - Module 1 : Stratégie d'Agence

2 jours soit 14 heures de formation

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Management en agence d'architecture - Module 1 : Stratégie d'Agence	Présentiel	vendredi 30 septembre 2022, 09h15 - 12h30 / 13h45 - 17h30	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
	Présentiel	vendredi 21 octobre 2022, 09h15 - 12h30 / 13h45 - 17h30	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Les écoles d'architecture ne forment pas à la gestion d'agence. Les architectes et notamment les gérants-architectes, dans leur grande majorité, subissent alors les questions de gestion et de management, ce qui ne fait qu'accroître leurs difficultés économiques et sociales (difficultés à se rémunérer à leur juste valeur, difficultés à fidéliser et à motiver leurs collaborateurs, difficultés à vendre leurs heures, problèmes récurrents de trésorerie, etc...).

Cette formation a pour objectif de pallier un peu à cette carence en **proposant des méthodes et des outils concrets pour aider les architectes et gérants-architectes à améliorer leur gestion d'agence ainsi que la qualité de leur management envers leurs collaborateurs et parties prenantes externes.**

Cette formation est proposée en 3 modules indépendants de deux jours :

**Module 1** : Stratégie d'Agence

**Module 2** : Management des compétences

**Module 3** : Pilotage Economique

**La présente session de formation concernera uniquement le module 1 : stratégie d'agence.**

Le Formateur Thibault Ruat est Docteur en sciences de gestion spécialisé en stratégie, management et ressources humaines des agences d'architecture. Il est également Maître de conférences à l'université de Bourgogne-Franche-Comté et Chercheur au centre de recherche en gestion des organisations (CREGO).

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Module 1 « Stratégie d'agence » (2 x 1 jour) : **Savoir construire une stratégie et piloter sa mise en œuvre dans l'agence**

### PRISE EN CHARGE

Cette formation pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'organisme financeur auprès duquel vous cotisez (FIF PL, OPCO EP, etc.)

### RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : GHERBI Céline - 06.61.96.33.74 - [crepabfc@gmail.com](mailto:crepabfc@gmail.com)

## PUBLIC CIBLE

Architectes, Gérants-architectes, associés dans une agence d'architecture, et toute personne ayant ou souhaitant développer des fonctions et responsabilités de manager dans une agence d'architecture (chef de projets, responsable d'agence, etc...).

## PRÉREQUIS

Aucun  
Chaque stagiaire doit venir comme il est, avec ses connaissances, expériences, réussites, mais aussi difficultés.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

### Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en distanciel.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposés et l'atteinte des objectifs définis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Contactez Céline Gherbi au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

### Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet [www.crepabfc.fr](http://www.crepabfc.fr) (rubrique contact).

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

# Management en agence d'architecture - Module 1 : Stratégie d'Agence

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	vendredi 30 septembre 2022, 09h15 - 12h30 / 13h45 - 17h30	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
Présentiel	vendredi 21 octobre 2022, 09h15 - 12h30 / 13h45 - 17h30	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Module 1 « Stratégie d'agence » (2 x 1 jour) : Savoir construire une stratégie et piloter sa mise en œuvre dans l'agence

Objectifs pédagogiques opérationnels et évaluables

## FORMATEUR(S)

RUAT Thibault

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Matériels utilisés : Paperboard, vidéoprojecteur, visualiseur digital  
Représentations graphiques et conceptuels, exemples d'outils et d'indicateurs concrets, etc...

## PROGRAMME

Formation « Management en agence d'architecture » **Module 1 « Stratégie d'agence »** (2 x 1 jour)

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Il peut être modifié afin de répondre au mieux aux attentes des participants

### **Jour 1 (matin) :**

La gestion en agence d'architecture : constat des difficultés et perspectives d'évolutions  
La stratégie : point de départ d'une gestion d'agence

### **Jour 1 (après-midi) :**

Méthode et outils d'élaboration d'une stratégie  
Préparation à la formalisation de la stratégie d'agence

### **Jour 2 (matin)** (environ un mois après le jour 1):

De la stratégie à la mise en œuvre stratégique

### **Jour 2 (après-midi) :**

Méthode et outils de pilotage stratégique

*Programme formation Management module 1 - Version 1 - 01 octobre 2020*

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon**  
**03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com**

FORMATION : Management en agence d'architecture - Module 1 : Stratégie d'Agence

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Management en agence d'architecture - Module 1 : Stratégie d'Agence	Présentiel	vendredi 30 septembre 2022, 09h15 - 12h30 / 13h45 - 17h30	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
	Présentiel	vendredi 21 octobre 2022, 09h15 - 12h30 / 13h45 - 17h30	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Date de clôture des inscriptions :** 21/09/2022  
*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Département de naissance :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Téléphone portable :** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise :** .....

**Diplôme d'État d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- POLE EMPLOI DE MACON Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : Management en agence d'architecture - Module 1 : Stratégie d'Agence</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Tarif unique	1 000,00 €	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

### Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

### ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

### MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

#### Par chèque

A l'ordre de: CREPA Bourgogne Franche Comté

#### Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Opérateur de compétences (OPCO EP, OPCO Atlas, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

#### Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

**LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS.** Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

### COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

**Vous êtes salariés d'agence libérale**, OPCO EP ([www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

**Vous êtes architecte Libéral**, le FIF PL ([www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

**Vous êtes dirigeant d'agence**, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr) N° Cerfa n°12635\*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Vous êtes demandeurs d'emploi**, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)